

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DPE 57 Subvention (3.000 euros) pour son projet pédagogique « Caravane Seine » à l'association Surfrider Foundation Europe.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 euros à Surfrider Foundation pour l'organisation du projet « Caravane Seine » de mars à juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement d'une subvention de 3.000 euros à l'association Surfrider Foundation pour l'organisation du projet « Caravane Seine ».

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 3.000 euros, sera imputée au chapitre 67-6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'année 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO